

KEREN RECOVERY 2027

Part I (Code ISIN : FR001400BZE6)

Ce fonds est géré par KEREN FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais annualisée supérieure à 5,10%, sur la durée comprise entre la création du Fonds le 07/10/2022 et la dernière VL de l'année 2027 (vendredi 31 décembre 2027). Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Il est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et il n'est en aucun cas garanti. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné.

Ce fonds est classifié : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

La stratégie d'investissement consiste à gérer, de manière discrétionnaire, un portefeuille diversifié de titres de créances et d'instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs du secteur privé, ou en complément d'émetteurs du secteur public, sans contrainte de notation. La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt autorisée est comprise entre 0 et + 7. A titre complémentaire il peut être exposé aux obligations convertibles et aux actions issues d'une conversion de ces obligations convertibles ou issues de restructuration d'obligations. Le portefeuille ne sera pas investi en instruments émis dans une autre devise que l'euro. Il ne sera pas exposé au risque de change. Une stratégie discrétionnaire de couverture des risques actions et taux pourra être mise en place.

La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. La notation moyenne minimale du portefeuille sera B-. Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027 et sélectionner les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

L'OPCVM respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ **de 70% à 100% en instruments de taux, du secteur privé ou en complément du secteur public, de toutes notations ou non notés, libellés en euro, ayant leur siège social situé dans un pays membre de l'OCDE, dont :**

- **de 0% à 100% en instruments de taux spéculatifs à haut rendement (dits « high yield », susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important) selon l'analyse de la société de gestion ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notée.** En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de

crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

En cours de vie du FCP, les titres de créances et instruments du marché monétaire auront une échéance qui ne pourra pas dépasser le 31 juillet 2028..

■ **de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles**, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques, et/ou sur les marchés actions de toutes capitalisations, de tous les secteurs, ayant leur siège social situé dans un pays membre de l'OCDE, pouvant uniquement être issues d'une conversion d'obligations convertibles ou d'une restructuration d'une obligation en cas de défaut notamment, et n'ayant pas vocation à être conservées à l'actif.

L'exposition globale aux pays émergents membres de l'OCDE ne représentera pas plus de 10% de l'actif.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (actions, taux, monétaire) auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

L'OPCVM est investi :

- en titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions :
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger (qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement), en fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger et en FIA français ou européens, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM pourront être gérés par KEREN FINANCE ou d'autres sociétés de gestion.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ou de taux.
- dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, acquisition et cession temporaires de titres.

Affectation du résultat : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : jusqu'à la dernière VL de l'année 2027 (vendredi 31/12/2027).

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour à 12 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

La souscription est ouverte à compter du 07/10/2022 et sera fermée le 30 septembre 2023 à l'heure de la centralisation. A compter de cette date, seules pourront être transmises des souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de part, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.

Les rachats pourront intervenir chaque jour ouvré jusqu'au 31/12/2027.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé en catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, notamment en raison

des maturités longues, pouvant induire des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de créance ou titres de notation basse à caractère spéculatif dits « high yield », qui est plus grande que sur les titres de dette publique.

Il peut être exposé aux actions, ce qui peut avoir un impact sur la valeur liquidative plus fort.

► **RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il résulte de toutes les opérations de gré à gré (les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Il mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	NEANT
FRAIS DE SORTIE ACQUIS AU FOND	NEANT
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	0.60% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la surperformance au-delà d'une performance annualisée du fonds de 5.10%. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur une estimation des frais lors du lancement du fonds. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.kerenfinance.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

La date de création du fonds étant le 07/10/2022, les performances seront affichées à compter de 2024.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 07/10/2022

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : ---

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : KEREN FINANCE - 12 bis, place Henri Bergson - 75008 – PARIS – France et sont disponibles sur le site internet www.kerenfinance.com. Les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Ce fonds n'est pas autorisé être commercialisées directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, à ou au bénéfice d'une "U.S. Person" telle que définie par la réglementation américaine. La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la société de gestion.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet www.kerenfinance.com, ou sur simple demande formulée auprès de la société de gestion.

FISCALITE : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de KEREN FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
KEREN FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/10/2022.